




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20111107-17629-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 09/11/11 |
| Date de réception : mercredi 9 novembre 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1116**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS DE LA SOLUTION EAU 2

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliott BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS DE LA SOLUTION
EAU 2 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2002, la régie municipale des eaux s'est dotée d'un logiciel destiné à la gestion des contrats des abonnés en eau et assainissement dénommé Eau2.

Divers distributeurs d'eau, utilisateurs de cet outil, ont constitué avec la société E-GEE, propriétaire du logiciel, une association type loi 1901 : Club des Utilisateurs de la Solution Eau2 (Nantes, Angers, Chambéry, Martignes...).

Le but de cette association est de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau et de faire évoluer le logiciel selon leurs besoins mais également selon les diverses réglementations administratives.

Ainsi, des développements spécifiques ont automatisé certaines tâches et facilité la gestion de :

- l'individualisation des contrats,
- la relève des compteurs par système radio,
- moyens de paiements modernes (prélèvement automatique de la facture à l'échéance, mensualisation...).

La Ville d'Aix-en-Provence a adhéré à cette association aux termes de la délibération n°2002-0722 du 25 juillet 2002 et verse une cotisation tous les ans.

Il appartient aujourd'hui à la Ville de conforter l'adhésion à cette association en allouant la cotisation annuelle 2011 s'élevant à 380 €.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'adhésion de la Ville d'Aix en Provence à l'Association Club des Utilisateurs de la Solution Eau2,

DIRE que la dépense sera imputée sur le Budget annexe de l'Eau 2011 article 6281 qui présente les disponibilités suffisantes.

2011.1116 - ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS DE LA SOLUTION EAU 2

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents | : 45 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 52 |
| Pour | : 52 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**